

Burundi : Un décret "antidaté pour répondre au besoin de la cause"

RFI, 12-06-2015 Burundi : un décret contesté valide une CÃ©ni Ã trois membres Au Burundi, un dÃ©cret prÃ©sidentiel ramÃ©ne la proportion nÃ©cessaire au fonctionnement de la Commission Ã©lectorale nationale indÃ©pendante Ã trois membres au lieu de cinq. Ce dÃ©cret signÃ© par le prÃ©sident Pierre Nkurunziza a Ã©tÃ© prÃ©sentÃ© jeudi Ã Bujumbura, n'est datÃ© du 30 mai dernier. Or, le lendemain de cette date, deux membres de la Commission Ã©lectorale quittaient la CÃ©ni, paralysant par leur absence le processus Ã©lectoral. Un acte que conteste l'opposition.

Avec ce dÃ©cret prÃ©sidentiel, la CÃ©ni peut Ã nouveau fonctionner avec les trois membres restants. Dans l'opposition, on dÃ©nonce ce dÃ©cret, et notamment cette coÃ©ncidence dans les dates. Ã« Ce qui est surprenant, c'est que ce dÃ©cret a modifiÃ© en date du 30 mai 2015, la veille de la dÃ©mission de deux braves dames qui Ã©taient jusque-lÃ membres de la Commission. Et la question que l'on peut se poser maintenant est de savoir ce qui a motivÃ© le candidat prÃ©sident Pierre Nkurunziza Ã modifier ce dÃ©cret ? Quel problÃ©me voulait-il rÃ©soudre alors que les membres de la CÃ©ni jusqu'au 30 mai 2015 Ã©taient toujours au complet ? Nous supposons donc que ce dÃ©cret aurait Ã©tÃ© probablement antidatÃ© pour rÃ©pondre au besoin de la cause Ã», estime FranÃ§ois Bizimana, l'un des porte-parole de la liste des IndÃ©pendants de l'espoir. Du cÃ´tÃ© du pouvoir burundais, le son de cloche est bien diffÃ©rent. On rÃ©fute ces accusations, comme l'affirme Gervais Abayeho, le porte-parole du prÃ©sident : Ã« Pourquoi le prÃ©sident antidaterait-il un dÃ©cret ? Le dÃ©cret, il est rendu public le jour oÃ¹ il est signÃ©. Ã» Le porte-parole du prÃ©sident Nkurunziza s'Ã©tonne mÃame quand on lui demande de commenter l'acte administratif ordinaire : Ã« Le problÃ©me, c'est que tous les dÃ©crets qui sont publiÃ©s par la prÃ©sidence de la RÃ©publique ne sont pas nÃ©cessairement portÃ©s Ã la connaissance du public le mÃame jour. Il y a mÃame des mois qui peuvent passer sans que des gens sachent qu'il y a des dÃ©crets qui ont Ã©tÃ© rendus publics. Mais Ã partir du moment oÃ¹ il y a un intÃ©rÃ©t quelconque, c'est lÃ oÃ¹ les gens se mettent Ã fouiller et se rendent compte que le dÃ©cret est vieux de plusieurs jours, semaines ou mois. Ã»